

# La CCT Banques prévoit-elle des dispositions sur la formation liée à la digitalisation ?

## Réponse courte

Oui. La CCT Banques 2024-2026 fait de la formation un **axe central** pour accompagner la transformation digitale du secteur bancaire. L'augmentation du budget de formation de **10 %** et l'allocation individuelle de 16 heures par an visent notamment à permettre aux salariés de se former aux nouvelles technologies. Bien que la CCT ne liste pas de formations digitales spécifiques, le contexte de négociation mentionne explicitement la **digitalisation** et les nouvelles exigences **réglementaires** comme moteurs de l'investissement formation. Les formations de **réorientation** liées à l'automatisation sont financées en sus de l'allocation individuelle.

## Définition

La formation liée à la digitalisation dans le secteur bancaire couvre l'ensemble des actions visant à développer les compétences numériques des salariés : outils digitaux, intelligence artificielle, automatisation des processus, cybersécurité et nouvelles technologies financières. La CCT 2024-2026 reconnaît cette dimension comme un enjeu stratégique justifiant un **renforcement significatif** des moyens de formation.

## Questions fréquentes

### Comment anticiper les besoins de réorientation liés à la digitalisation ?

Les services RH doivent identifier les postes les plus exposés à l'automatisation et proposer des parcours de montée en compétences ciblés. La CCT prévoit des formations de réorientation financées en cas de transformation de poste, hors allocation individuelle, pour anticiper ces évolutions.

### Comment financer la formation digitale au-delà des 16 heures ?

Les formations de réorientation liées à l'automatisation sont financées en sus de l'allocation individuelle. Le budget formation augmenté de 10 % par la CCT 2024-2026 permet également de développer une offre interne de qualité. Le congé individuel de formation peut compléter ces dispositifs.

### La CCT Banques prévoit-elle des dispositions sur la formation à la digitalisation ?

Oui, la CCT Banques 2024-2026 fait de la formation un axe central pour accompagner la transformation digitale du secteur. L'augmentation du budget de 10 % et l'allocation individuelle de 16 heures permettent aux salariés de se former aux nouvelles technologies, sans liste spécifique de formations digitales.

### La CSSF impose-t-elle des formations digitales spécifiques ?

Oui, la CSSF peut imposer des formations réglementaires liées à la cybersécurité, dans le cadre du règlement DORA notamment. Ces formations obligatoires sont distinctes de l'allocation individuelle et financées en sus par l'employeur, sans imputation sur les 16 heures conventionnelles.

### Quels domaines digitaux sont prioritaires dans la formation bancaire ?

Les domaines prioritaires couvrent l'intelligence artificielle, l'automatisation des processus, la cybersécurité, les outils collaboratifs et la RegTech. Le contexte de négociation de la CCT mentionne explicitement la digitalisation et les nouvelles exigences réglementaires comme moteurs de l'investissement formation accru.

## Quels formats de formation digitale sont recommandés ?

Les formats recommandés incluent l'e-learning, le blended learning, les ateliers pratiques et les certifications professionnelles. Cette diversité permet d'adapter la formation aux contraintes des salariés et d'optimiser l'utilisation de l'allocation de 16 heures et du budget de formation accru.

## Conditions d'exercice

Les dispositions de la CCT applicables à la formation digitale s'inscrivent dans le cadre général de la formation.

Disposition	Détail
Budget augmenté	+10 % du budget de formation pour la période 2024-2026
Allocation individuelle	16h/an utilisables pour des formations digitales
Formations de réorientation	Hors allocation, financées en cas de transformation de poste
Co-responsabilité	Salarié et employeur partagent la responsabilité du développement digital
Outplacement	5 000-8 000 EUR en cas de licenciement économique lié à la digitalisation

## Modalités pratiques

L'intégration de la formation digitale dans la politique RH nécessite une approche structurée.

Étape	Détail
Diagnostic	Évaluer les compétences digitales actuelles des équipes
Plan de formation	Intégrer des modules digitaux dans le catalogue de formation
Priorités	IA, automatisation, cybersécurité, outils collaboratifs, RegTech
Formats	E-learning, blended learning, ateliers pratiques, certifications
Évaluation	Mesurer la progression des compétences digitales par équipe

## Pratiques et recommandations

**Intégrer** systématiquement des modules de formation digitale dans le plan de formation annuel pour accompagner la transformation du secteur. **Identifier** les postes les plus exposés à l'automatisation et proposer des parcours de montée en compétences ciblés. **Utiliser** une partie du budget supplémentaire de 10 % pour développer une offre de formation digitale interne de qualité. **Anticiper** les besoins de réorientation professionnelle liés à la digitalisation en proposant des formations de transition dès l'identification des évolutions technologiques.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>CCT Banques 2024-2026</b>	Formation et digitalisation du secteur bancaire
<b>Art. <u>L.542-1</u> du Code du travail</b>	Formation professionnelle continue
<b>Art. <u>L.542-2</u> du Code du travail</b>	Obligations de l'employeur en matière de formation
<b>Art. <u>L.162-1</u> du Code du travail</b>	Cadre des conventions collectives

La CCT ne crée pas d'obligation spécifique de formation digitale mais fournit les moyens (budget augmenté, allocation individuelle, réorientation) pour l'organiser. Les banques les plus avancées intègrent la formation digitale dans leur stratégie globale de transformation et utilisent les dispositifs conventionnels pour la financer. La CSSF peut par ailleurs imposer des formations réglementaires liées à la cybersécurité.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.